

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

6 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Dépôt de rapports	4
5	Approbation de l'ordre du jour	4
6	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	4
6.1	Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Les opérateurs de terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles face à la violence administrative des pouvoirs publics».....	4
6.2	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance pour contester la réforme de l'accueil en cours»	5
6.3	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance et recours contre la réforme»	6
6.4	Question de M. Yves Evrard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Devoir de réserve des membres du personnel de la RTBF»	7
6.5	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences faites aux femmes»	8
6.6	Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Féminicide, prévention et lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	8
6.7	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête "Stage" de la Fédération des étudiants francophones (FEF)»	10
6.8	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Nouvelle salle d'athlétisme indoor de Louvain-la-Neuve».....	11
6.9	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Féminicides en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	12
6.10	Question de M. Laurent Léonard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Une école déboutée de sa demande de faire condamner une famille au paiement de frais scolaires»	13
7	Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Financement du sport de haut niveau»	14

8 Prises en considération	19
9 Règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d'un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française	19
9.1 Discussion.....	19
10 Élection des 13 membres effectifs et des 13 membres suppléants du Conseil d'administration de la RTBF (doc. 25 (2019-2020) n° 1)	20
11 Hommage	21
12 Règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d'un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française	21
12.1 Vote nominatif	21
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	22
Annexe II: Cour constitutionnelle	22

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Demeuse et Mme Schepmans, retenus par d’autres devoirs, M. Soiresse Njall pour raisons personnelles et Mme Laffut pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du 15 juin 2017, je dois vous informer du nombre de questions écrites restées sans réponse: 0 pour le ministre-président Jeholet, 1 pour le ministre Daerden, 6 pour la ministre Linard, 10 pour la ministre Glatigny et 8 pour la ministre Désir.

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes donc en *pole position*. Je vous en félicite!

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Durant la précédente législature, j’avais déjà souligné que ces chiffres devaient être considérés à l’aune du nombre de questions posées. Il serait donc intéressant de connaître également le pourcentage des questions restées sans réponse.

M. le président. – Je constate que vous soutenez, à travers votre observation, pertinemment le ministre-président. (*Sourires*)

4 Dépôt de rapports

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’activités de l’Institut de la formation en cours de carrière pour l’année 2018 (doc. 23 (2019-2020) n° 1). Ce rapport d’activités a été envoyé à la commission de l’Éducation

Nous avons également reçu le rapport annuel 2018 du Conseil de déontologie journalistique (doc. 24 (2019-2020) n° 1). Ce rapport annuel a été envoyé à la commission de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Enfin, nous avons reçu le budget initial 2019 de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Ce budget initial a été imprimé sous le document 708 (2018-2019) n° 1 (annexe 13).

5 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 24 octobre 2019, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 6 novembre 2019.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

6 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

6.1 Question de M. Pierre-Yves Lux à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Les opérateurs de terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles face à la violence administrative des pouvoirs publics»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Il y a quelques jours, une directrice d’association dénonçait par voie de carte blanche la violence administrative dont elle et son organisation sont victimes au quotidien. Quelques semaines auparavant, des directeurs d’école témoignaient d’une situation similaire. Les personnes qui connaissent le secteur non marchand ou de l’éducation savent que ces deux témoignages sont le reflet de situations vécues par des centaines d’opérateurs sur le terrain.

Cette violence administrative est réelle et se traduit par différents aspects. Le premier est l’évolution des modalités de financement qui, de plus en plus souvent, passent du structurel au ponctuel. Le second concerne la manière dont les pouvoirs publics demandent aux opérateurs de rendre des comptes et de justifier la manière dont ils utilisent les deniers publics, selon des modalités très lourdes qui frisent parfois le ridicule. Tout

cela se déroule dans un contexte réglementaire de plus en plus complexe auquel les associations sont confrontées.

Ces violences administratives ont des conséquences humaines sur les femmes et les hommes qui, au quotidien, consacrent leur temps et leur énergie à mener les missions que les pouvoirs publics leur confient. Elles ont également des répercussions sur les organisations elles-mêmes qui doivent consacrer beaucoup de temps, d'énergie, voire de moyens financiers pour répondre aux obligations administratives.

Il reste enfin la question du modèle de société que nous souhaitons défendre, notamment dans la relation que les pouvoirs publics souhaitent entretenir avec les partenaires du secteur associatif pour relever les défis auxquels nous faisons face. Monsieur le Ministre-Président, comment analysez-vous cette situation de malaise criant? Quelles actions le gouvernement met-il en place de manière transversale pour répondre à ces appels à l'aide?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Vous venez de poser, Monsieur le Député, un constat bien réel à la fois sur la charge mentale et les lourdeurs administratives que subissent le secteur non marchand ou les directions d'école. Le premier secteur dépend effectivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi des autres niveaux de pouvoir. Nous pourrions y ajouter les provinces et les communes. Il faut toutefois garder à l'esprit la bonne utilisation des deniers publics.

Je rappelle que les démarches administratives exigées sont la contrepartie des subventions octroyées. Il est donc légitime de réclamer des comptes aux associations qui bénéficient de cette manne publique, ce qui n'était naguère pas nécessairement le cas. Il ne s'agit pas non plus pour les bénéficiaires de théauriser les subventions, mais bien de les engager dans une série d'actions concrètes.

Dans mon esprit, il en va de même pour les directions d'école. Pour ma part, l'imposition de contraintes a été beaucoup trop forte et a supprimé toute une série de libertés. Une des valeurs essentielles des directions scolaires, à mes yeux, réside dans leur responsabilisation de la gestion quotidienne de leur établissement. En cette matière, j'insiste sur la nécessaire gestion transversale qui concerne aussi les autres entités fédérées.

Pour les ASBL, nous pouvons travailler à partir de la Charte associative. J'ai déjà répondu en ce sens à une question orale de Mme Greoli le 3 octobre dernier. Il s'agit de déterminer comment œuvrer sur un premier volet embrassant à la fois la responsabilisation, la maîtrise budgétaire et l'optimisation de l'utilisation des deniers publics, mais également sur la simplification administrative pour les ASBL qui, pour beaucoup, comptent essentiellement des bénévoles dans leurs rangs et

pas nécessairement des professionnels rompus à la gestion quotidienne.

Un deuxième volet sur lequel nous pourrions travailler concerne plutôt les directions d'école. La simplification administrative est l'un des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Mon rôle de ministre-président prévoit la présidence du comité de supervision du Pacte que je souhaite réunir à de nombreuses reprises. À son agenda figure également cette tâche, même si, pour l'instant, les avancées en matière de simplification sont très maigres. Je compte activer ce comité pour voir comment simplifier la vie des écoles et de leurs directions à la fois pour que celles-ci s'avèrent plus performantes, mais aussi pour qu'elles puissent se concentrer sur les projets pédagogiques et actions à mener.

Je terminerai par la Culture. Un des axes de la Déclaration de politique communautaire (DPC) porte sur une meilleure gouvernance de ce secteur et la simplification administrative en fait partie. Mme Linard est ici pour en témoigner: c'est l'un des futurs chantiers de l'action de notre gouvernement.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses et pour le partage de votre analyse. Tout d'abord, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je suis bien entendu conscient et convaincu qu'il est nécessaire, dans le cadre du contrat moral existant entre les pouvoirs publics et le milieu associatif, d'assurer que les missions soient bien menées et que l'argent public soit bien utilisé. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Par ailleurs, je suis rassuré d'entendre que vous êtes conscient du problème posé par la charge mentale et la charge de travail, qui sont au quotidien de plus en plus insoutenables pour les opérateurs. Ceux-ci œuvrent chaque jour pour faire des droits culturels une réalité, pour plus de démocratie, pour plus d'émancipation des jeunes et des moins jeunes, pour plus de justice sociale et moins d'inégalités. Ils doivent donc être considérés comme des partenaires. Le groupe Ecolo et moi-même comptons également être des partenaires pour la mise en place de mesures qui permettront de réduire ces violences administratives. Vous avez d'ailleurs avancé des solutions; il faut les mettre en œuvre.

6.2 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance pour contester la réforme de l'accueil en cours»

6.3 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance et recours contre la réforme»

M. le président. – Je propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, j'ai récemment appris la création de la Fédération des milieux d'accueil de la petite enfance (FeMAPE). Cette structure privée est toute jeune, mais déjà très active. Elle s'est donné comme objectif de combattre deux des piliers essentiels de cette réforme, qui nous tient à cœur et que le parti socialiste a largement défendue. L'un concerne la formation du personnel accueillant et de direction, l'autre touche à la possibilité d'engager des travailleurs sous un statut d'indépendant.

Le secteur de l'accueil non subventionné craint pour sa pérennité. Lors de la réunion de commission du 15 octobre, vous avez apporté des réponses concrètes à propos de la période de transition et des dispositions prises pour maintenir et protéger les milieux d'accueil existants. Mais visiblement, ces mesures n'ont pas suffi. L'ambition de cette réforme fondamentale est de renforcer l'accessibilité aux milieux d'accueil. Chaque enfant devrait avoir accès à un milieu d'accueil de qualité, condition *sine qua non* pour qu'un accueil soit bénéfique à son développement. Le premier levier permettant d'appliquer ce principe de qualité est la formation des professionnels. Pour mon groupe, deux balises sont essentielles dans cette réforme: la professionnalisation et la non-marchandisation. En effet, le niveau de nos formations dans ce domaine est l'un des plus bas d'Europe et ce secteur doit être soutenu par une politique publique aussi importante que celle de l'enseignement.

Étant donné les projets de la FeMAPE, notamment celui d'intenter un recours auprès Conseil d'État, le texte ne doit surtout pas véhiculer d'idées fausses sur ce que contient précisément cette réforme. Les réponses que vous avez apportées s'étant avérées insuffisantes, votre administration et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) en donneront-ils davantage? De votre côté, avez-vous prévu de rencontrer, durant la période de transition, les représentants de cette nouvelle structure et de déterminer avec eux des solutions concrètes afin de ne pas freiner le déploiement de la réforme MILAC? Je me permets de rappeler qu'elle est fondamentale pour les enfants, pour leurs familles et pour le secteur qui a besoin de plus de reconnaissance et valorisation.

Mme Véronique Durenne (MR). – Comme vient de l'indiquer Mme Chabbert, la FeMAPE souhaite soutenir et représenter le secteur des milieux d'accueil de manière objective et faire entendre sa voix dans le cadre de la réforme MILAC. Plusieurs pans de cette importante réforme posent problème; nous les avons déjà évoqués il y a deux semaines: l'augmentation du niveau d'études requis, l'entrave à la liberté d'entreprendre et l'interdiction de travailler en tant qu'indépendant.

Il semble que les syndicats neutres et indépendants soutiennent le mouvement et s'y associent même. Ils prévoient de se mobiliser et d'introduire un recours au Conseil d'État. Ces informations ont été publiées dans la presse ces deux derniers jours. La réforme MILAC ressemble ainsi à une saga distillant son lot d'informations quotidiennes, ce qui est particulièrement dommage, car elle concerne avant tout des enfants.

Loin de moi l'idée d'être désagréable avec vous, Madame la Ministre, mais j'estime qu'il est grand temps de réagir. La réforme, en particulier la concertation qui la concerne, posent réellement question. Certes, vous avez hérité de la situation créée par la ministre précédente, Mme Greoli, mais vous devez rapidement réagir, car l'échéance fixée au 1^{er} janvier 2020 approche à grands pas. (*Réactions de Mme Greoli*)

Soutiendrez-vous la FeMAPE? Prévoyez-vous d'en rencontrer les responsables et de les inclure dans le processus de concertation? Les acteurs du secteur sont en attente, notamment la Fédération des associations d'accueillantes de jeunes enfants (FEDAJE), qui a contacté votre cabinet et attend toujours qu'une rencontre soit fixée.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, je suis d'accord avec vous: la réforme MILAC est indispensable. Nous devons absolument la mettre en œuvre sereinement. Je rappelle que cette réforme a été votée le 20 février 2019, durant la précédente législature, à raison de 77 voix pour et 24 abstentions. Ce vote montre que tous les groupes parlementaires avaient bien compris l'importance de cette réforme.

Vous avez évoqué certains objectifs essentiels, à commencer par l'accessibilité des milieux d'accueil. En effet, tous les enfants doivent pouvoir intégrer un milieu d'accueil, en particulier les plus vulnérables. Vous avez aussi abordé la qualité de l'accueil, la professionnalisation des agents d'accueil, la non-marchandisation du secteur, ainsi que la stabilité des équipes, ce dernier élément devant permettre un respect accru des droits et du bien-être des enfants.

Toute nouvelle réforme est susceptible, comme dans le cas qui nous occupe, de susciter des inquiétudes et des tensions auxquels il con-

vient d'apporter des réponses. Depuis le 22 septembre 2019, l'ONE organise des rencontres avec les agents de terrain. Rappelons que cette réforme a été élaborée en consultant les fédérations, les syndicats et les représentants des parents. Mais peut-être ces consultations n'ont-elles pas été suffisamment étendues pour impliquer tous les acteurs; peut-être la façon de procéder n'a-t-elle pas été suffisamment participative. Certaines pourraient répondre à ces questions mieux que moi, étant donné que je n'étais pas présente à ce moment. (*Réactions de Mme Greoli*)

Un secteur en particulier fait part de ses craintes pour l'avenir. Il ne s'agit pas des accueillantes autonomes, qui ont toutes le statut de travailleur indépendant et qui porteront désormais le titre d'accueillante indépendante, mais bien des crèches subventionnées, qui sont des structures privées comptant parfois des accueillantes indépendantes parmi leur personnel.

Les directions de ces crèches sont inquiètes, puisqu'elles devront dorénavant prendre le statut d'ASBL ou de société coopérative à finalité sociale et ne pourront dès lors employer que des salariés. Ce problème ne concerne cependant que 60 % de ces crèches, puisque les 40 % restants sont déjà des ASBL. En outre, le système ne sera appliqué qu'à partir de 2025; en effet, une période transitoire est prévue, durant laquelle chaque milieu d'accueil sera en contact avec l'ONE pour déterminer si leur situation nécessite une dérogation aux règles prévues par la réforme. J'espère que ces précisions rassureront au moins une partie du secteur des milieux d'accueil. Je comprends les craintes exprimées par certains, mais je note aussi qu'un certain enthousiasme se manifeste pour certains pans de cette réforme dans tout le secteur.

En ce qui concerne la suite à donner à ce dossier, l'ONE a diffusé des informations et continue à le faire par l'intermédiaire des pouvoirs organisateurs. De plus, un courrier rappelant les modalités précises de la réforme sera envoyé par l'ONE à chacun des milieux d'accueil; celui-ci inclura notamment des informations sur la période transitoire et sur les dérogations possibles par la suite. Enfin, l'ONE crée actuellement des points de contact à l'usage des milieux d'accueil et diffusera très prochainement un communiqué de presse à ce sujet.

Pour ma part, j'ai contacté la FEDAJE en vue de fixer un rendez-vous. J'ai également prévu de rencontrer les fédérations ainsi que des acteurs de terrain. Je me réjouis d'apprendre que cette réforme cruciale fera encore ici l'objet de débats, et je compte sur vous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour m'interroger régulièrement à ce sujet.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Effectivement, Madame la Ministre, toute réforme crée des résistances au changement et des inquiétudes proportionnelles à son ampleur. C'est un phéno-

mène tout à fait normal, tout comme il est normal de prêter l'oreille à ces inquiétudes et de les désamorcer autant que possible. Je voudrais préciser que mon intervention ne visait pas à soutenir la FeMAPE, mais bien à soutenir la réforme; nous devons tout mettre en œuvre pour que celle-ci ne soit pas remise en question.

La formation des professionnels est un combat qu'il ne faudra jamais lâcher. En effet, nous confions de très jeunes enfants à des personnes qui ne sont pas suffisamment formées. Les niveaux de formation de l'accueil de la petite enfance sont très bas et la réforme a le mérite de professionnaliser le secteur. Nous vous soutiendrons donc dans cette bataille essentielle à nos yeux. Il s'agit d'une des politiques les plus efficaces de lutte contre les inégalités qui commence avant l'école. L'investissement dans le secteur de la petite enfance qu'a choisi d'opérer le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une décision positive qui a tout notre soutien.

En effet, Madame la Ministre, il sera nécessaire d'offrir des points de contact auprès de l'ONE et d'examiner chaque cas individuellement afin de permettre à ces crèches privées de poursuivre leur indispensable activité. Le choix de réaffirmer le caractère non marchand de ce secteur et la nécessité d'une politique publique dans ce domaine nous semble fondamental; c'est pourquoi nous vous soutiendrons dans le déploiement de cette réforme.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je ne voudrais pas que mes propos au sujet de cette importante réforme soient mal interprétés. Au moment du vote de cette réforme, mon groupe s'est abstenu en raison des problèmes qui refont surface aujourd'hui et que nous soulignons déjà à l'époque. Nous ne sommes pas du tout opposés à cette réforme bien nécessaire et attendue depuis des années, mais, je le répète, certains points posent encore problème.

Madame la Ministre, je suis contente d'entendre vos projets de rencontres avec le personnel de terrain, qui est le plus à même de souligner les problèmes rencontrés, mais également avec la FEDAJE et la FeMAPE. Vous devez profiter de cette période transitoire pour améliorer certains dispositifs, faute de quoi vous risquez de voir disparaître ces indispensables structures privées. Étant donné le grave manque de places qui sévit déjà, une telle situation serait véritablement catastrophique.

6.4 Question de M. Yves Evrard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Devoir de réserve des membres du personnel de la RTBF»

M. Yves Evrard (MR). – Aujourd’hui, je souhaiterais aborder la déontologie et les conflits d’intérêts auxquels peut être confronté le personnel des services publics, en l’occurrence celui de la RTBF.

Sans le sud de ma province, une intercommunale qui souhaitait développer un projet de zone artisanale est aujourd’hui en conflit avec une centaine d’activistes qui ont commis des dégradations, notamment de matériel, au niveau du bâtiment principal de l’intercommunale.

Aucun leader n’est clairement identifié parmi les activistes. Il n’en reste pas moins que la seule personne qui s’exprime, avec force et conviction, n’est autre qu’un animateur d’une émission culte de la RTBF. Pour les personnes ayant une certaine notoriété, l’équilibre entre liberté d’expression et devoir de réserve est délicat.

Votre prédécesseur, M. Marcourt, s’était déjà exprimé à ce propos lors de la précédente législature, car ce n’est pas la première fois qu’une telle situation se produit. La porte-parole de la RTBF considère que tout le monde a le droit d’exprimer librement ses convictions tant que cela relève de la sphère privée et ses propos m’inquiètent. Elle ajoute, tout de même, que si des dérives violentes de type «*hooligan*» devaient survenir, la RTBF ferait face à des problèmes d’image.

Madame la Ministre, expliquez-moi la nuance entre un *hooligan* et un casseur, car les dégâts se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers d’euros. Les personnes qui s’opposent à la destruction de la planète en cassant tout n’envoient pas un bon signal. Quel est votre avis sur le respect des règles déontologiques au sein d’une administration de service public telle que la RTBF?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la question que vous me posez est celle de la liberté d’expression. L’article 7.4 du contrat de gestion de la RTBF prévoit que «La RTBF et les membres de son personnel respectent également son règlement d’ordre intérieur relatif au traitement de l’information et à la déontologie du personnel.» Le contrat de gestion prévoit aussi des dispositions en ce qui concerne les réseaux sociaux.

M. Félicien Bogaerts, qui est à la fois présentateur à la RTBF et activiste, a effectivement affirmé son engagement quant à la zone à défendre (ZAD). Votre question se base sur un article de «*L’Avenir*» datant du 29 octobre. Dans un autre article du 30 octobre faisant réponse au premier, «*L’Avenir*» interroge la porte-parole de la RTBF. La réponse à votre question s’y trouve en partie. La porte-parole de la RTBF y explique, en effet, que M. Bogaerts est un citoyen libre et que son engagement relève de la sphère privée et donc de la liberté individuelle.

Il est évident qu’il n’en serait pas de même si cet engagement s’était manifesté dans le cadre de ses activités au sein de la RTBF. En tant que ministre des Médias, je réaffirme mon intérêt et mon engagement envers la liberté d’expression, valable également pour la sphère privée des journalistes ou des animateurs de la RTBF. Dans ce cas-ci, il n’y a pas de droit, de devoir, de réserve spécifique ou de sanction à prendre vis-à-vis de M. Bogaerts. Cela n’excuse évidemment pas ce qui pourrait avoir trait à d’éventuelles violences, mais ce n’est pas l’objet de votre question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, votre réponse me met mal à l’aise! Vous avez lu comme moi les articles que la presse a consacrés à ce dossier. Même si les principaux activistes déclarent ouvertement que la légitimité prend parfois le pas sur la légalité, personnellement, je ne pense pas qu’ils régleront leurs problèmes en cassant tout, même si c’est dans le cadre de la sphère privée. Par ailleurs, vous avez fait allusion au règlement d’ordre intérieur et au contrat de gestion de la RTBF. Dans ce dernier, il est pourtant clairement stipulé que le personnel s’exprimant à travers les médias sociaux doit être conscient que ses propos peuvent avoir un caractère public, engager leur responsabilité, voire celle de leur entreprise!

Très franchement, un dossier tel que celui-ci mérite une réflexion plus approfondie! Vous aurez aussi remarqué que certains animateurs de la RTBF invitent leurs collègues à mettre en évidence des positions relevant de convictions personnelles ou appartenant à la sphère privée. J’y vois à la fois un malaise et une confusion des genres. Il est temps de fixer une ligne de conduite claire et une ligne rouge à ne pas franchir d’autant que les réseaux sociaux prennent de plus en plus le pas sur les médias traditionnels!

6.5 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les violences faites aux femmes»

6.6 Question de Mme Gwenaëlle Grovonijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Féminicide, prévention et lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je propose de joindre ces deux questions d’actualité. (*Assentiment*)

Mme Elisa Groppi (PTB). – La semaine dernière, le corps d'Aurélié Montchery, 31 ans, a été retrouvé dans le coffre d'une voiture en région de Charleroi. Cette jeune femme avait porté plainte contre son ex-conjoint pour violences. Ce dernier avait été privé de liberté au mois de septembre, privation de liberté ensuite remise en question sous conditions. Cette semaine encore, en Flandre, Jill Himpe, âgée de 36 ans, a été tuée par son ex-compagnon. La situation est similaire puisque la jeune femme avait déjà porté plainte et dénoncé les menaces de son ex-conjoint.

Le féminicide est le meurtre d'une femme commis précisément en raison de son sexe. En tenant compte du meurtre de Jill Himpe, nous atteignons 21 cas en Belgique cette année, auxquels s'ajoute une centaine de viols estimés par jour. La Belgique a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul. Malheureusement, seuls 20 % de cette convention sont actuellement respectés en Belgique, ce qui nous met dans une situation d'illégalité. À la suite de l'évaluation négative de la Belgique, un groupe d'associations a rédigé un rapport alternatif dans lequel elles mettent en avant des revendications que je relaie à travers mes questions.

Madame la Ministre, établirez-vous une coordination entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique, afin de développer une politique efficace en termes de lutte contre les violences faites aux femmes? Actuellement, trois centres pluridisciplinaires accueillent les victimes de violences. Ce nombre me paraît insuffisant. Débloquez-vous les moyens nécessaires pour créer au moins un centre pluridisciplinaire dans chaque province? Tous les agents susceptibles d'être en contact avec les victimes seront-ils correctement formés – qu'il s'agisse de formation initiale ou continue – pour accueillir les victimes de violence? Instaurerez-vous un suivi des plaintes déposées auprès de la police, afin qu'elles soient effectivement prises en considération et fassent l'objet d'un suivi judiciaire?

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – De jeunes femmes sont décédées! Elles sont mortes sous les coups de leurs ex-compagnons. C'est un drame qui, malheureusement, se répète! En effet, en 2019, 21 femmes sont mortes dans des circonstances similaires. Ces événements récents nous rappellent l'urgence de mener des actions politiques efficaces, concertées et coordonnées pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre les féminicides. Ils nous rappellent également qu'il est essentiel de dégager des moyens importants dans cette lutte contre les violences faites aux femmes. Pour ce faire, nous disposons en effet d'un outil abouti: la Convention d'Istanbul. Celle-ci impose une série d'obligations, mais revêt surtout un caractère juridique contraignant. Les obligations reposent sur

trois axes appelés «les 3 P», en référence à la prévention, les poursuites et la protection.

Madame la Ministre, je tiens à préciser que Mme Simonis avait fait des droits des femmes en général et de la lutte contre les violences faites aux femmes une de ses priorités. J'espère que vous vous engagerez dans la même voie, car il est vrai à l'heure actuelle que la Convention d'Istanbul n'est malheureusement pas pleinement mise en œuvre en Belgique.

Par ailleurs, le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales qui couvre la période 2015-2019 arrive à son terme. Une évaluation de ce plan est-elle prévue? Un nouveau plan est-il envisagé? Avez-vous déjà entamé des concertations dans ce cadre? Pouvez-vous nous fournir une évaluation de la ligne d'écoute «Violences conjugales»? Des actions de sensibilisation à destination des plus jeunes sont-elles prévues dans ce cadre, que ce soit en termes de lutte contre les violences ou de lutte contre les stéréotypes sexistes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Compte tenu de la mort récente de Jill Himpe et d'Aurélié Montchery, la Belgique recense à l'heure actuelle 21 cas de féminicides pour 2019. «Féminicide» est un mot peu utilisé qui renvoie heureusement à une réalité reconnue comme telle aujourd'hui. Nous devons beaucoup plus travailler sur cette question fondamentale.

Pour ce faire, je suis en contact régulier avec Mmes Christie Morreale, Nawal Ben Hamou et Barbara Trachte. Nous avons décidé de collaborer et d'axer nos démarches sur les violences faites aux femmes. En effet, celles-ci représentent 18 000 plaintes en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont 70 % ne sont pas traitées. De réels drames se produisent. Je serai beaucoup en contact avec mes collègues dans les prochains jours, car de nombreuses activités sont programmées à ce sujet dans les semaines à venir. Nous irons à la rencontre des associations, sur le terrain, pour travailler à la priorisation des mesures à prendre dans ce domaine. Une conférence interministérielle relative aux droits des femmes doit être créée. Elle fait partie des mesures annoncées par la Déclaration de politique communautaire (DPC) et constitue l'un des chantiers que nous allons entamer.

D'autres chantiers sont en cours de création, certains en dehors du périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ces derniers, nous assurerons le rôle de relais au sein de cette commission. Par ailleurs, nous travaillerons sur le volet du traitement médiatique des violences faites aux femmes. Il existe, en Espagne, une charte relative à la façon dont on traite les victimes. Nous travaillerons également davantage sur la représentation féminine, particulièrement le sexisme dans la publicité. Nous devons aussi nous occuper, de ma-

nière préventive, des violences dans les relations amoureuses entre jeunes, phénomène de grande ampleur.

Les chantiers ne manquent pas. Ce sujet constitue un défi majeur qui nécessite de travailler de manière transversale. Mes différentes prises de parole ont prouvé que j'ai envie d'approfondir cette thématique. En effet, 400 000 euros me sont alloués pour faire progresser la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, je peux vous assurer que chaque centime sera utilisé à dessein.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, je suis ravie d'entendre que vous vous engagez à mettre sur pied la conférence interministérielle consacrée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et prévue par la DPC. Pour le PTB, chaque semaine qui passe sans mesure ferme pour contrer les violences à l'égard des femmes augmente le risque qu'une femme soit à nouveau victime de tels actes violents. J'espère qu'au-delà de vos bonnes intentions, vous allez réellement débloquer les moyens financiers nécessaires à la mise en place de ces mesures.

En Espagne, une large mobilisation des femmes dans la rue a permis d'obtenir des avancées significatives, comme la reconnaissance du concept de violences faites aux femmes. Afin de vous rappeler, Madame la Ministre, l'importance et l'urgence d'agir contre les violences faites aux femmes et, de manière plus large, contre les inégalités, nous serons dans la rue ce dimanche 24 novembre 2019. Nous invitons chaque femme et chaque homme...

M. le président. – Madame Groppi, je vous interromps, car le temps de parole dont vous disposez pour votre réplique ne peut pas être utilisé à des fins publicitaires pour des événements de cette nature. (*Applaudissements*)

Mme Gwenaëlle Grovonijs (PS). – Je suis profondément choquée par ce que je viens de voir! Nous sommes toutes et tous concernés par un sujet aussi important que la lutte contre les violences faites aux femmes! Nous voulons tous nous battre pour que de tels faits ne se produisent pas, mais, pour nous, il est hors de question de faire de la récupération politique au Parlement! (*Applaudissements nourris*)

Madame la Ministre, j'ai été désignée récemment présidente du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Je vous propose, d'ores et déjà, de nous rencontrer pour établir une méthode de travail commune et efficace sur cette thématique, au sein de notre Assemblée.

M. le président. – Chers collègues, je me permets de revenir sur la thématique elle-même. Si les députés formulent des demandes à l'égard

du gouvernement, l'institution parlementaire elle aussi se doit de prendre des initiatives. Je vous rappelle que le Parlement organise, le 20 novembre 2019, le colloque «Des actions d'ici et d'ailleurs contre les violences à l'égard des femmes». Ce colloque ouvert à tous les publics est gratuit. L'inscription se fait par simple envoi d'un courriel à l'adresse heforshe@pfbw.be, avant le 13 novembre, sur le site internet www.pfbw.be/infos-pratiques/actualites/colloque-des-actions-dici-et-dailleurs-contre-les-violences-a-legard-des-femmes. Parlez-en autour de vous, pour que les uns et les autres viennent enrichir ce débat ô combien préoccupant! Je remercie les intervenants d'avoir attiré notre attention sur ce sujet.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, je trouve positif que vous fassiez de la publicité pour ce colloque. Toutefois, je tiens à rappeler que la manifestation dont ma collègue a parlé est une manifestation du secteur et pas une manifestation d'une organisation politique! C'est l'ensemble du monde associatif qui organise la manifestation du 24 novembre. Il est aussi important que tout le monde soit au courant!

M. le président. – Ce sujet est grave... Il est préférable de ne pas donner un sentiment quelconque de récupération politique. En ce sens, cette Assemblée fait preuve de dignité!

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Président.

6.7 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats de l'enquête "Stage" de la Fédération des étudiants francophones (FEF)»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, la Fédération des étudiants francophones (FEF) vient de rendre publics les résultats de l'enquête sur les stages qu'elle a réalisée auprès d'étudiants de l'enseignement supérieur dans différents types d'établissements. À la suite des constats très intéressants et interpellants qu'elle dresse dans le cadre de cette enquête, la FEF formule diverses recommandations de la FEF. Parmi celles-ci, toute une série de revendications concernent l'aspect organisationnel, tandis que d'autres portent sur l'accompagnement des stages et leur évaluation ou encore sur des questions d'ordre économique. Les stages coûtent cher aux étudiants: transport, logement, matériel parfois très coûteux. Ce coût élevé est interpellant compte tenu des problèmes de précarité des étudiants.

L'enquête révèle par ailleurs qu'un tiers des étudiant(e)s interrogés ont été victimes de harcèlement sur leur lieu de stage. Les recommandations vont dans le sens de la création d'un espace de dialogue et de l'accompagnement.

Madame la Ministre, je suppose que vous avez eu connaissance du cahier de revendications de la FEF. Il faut réagir rapidement à certains problèmes très préoccupants, notamment celui du cercle vicieux de la précarité des étudiants et celui du harcèlement. Quelles mesures envisagez-vous de prendre à très court terme? J'aimerais également recueillir vos réactions sur l'ensemble des revendications.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question très importante à propos de l'enquête de la Fédération des étudiants francophones (FEF) sur les stages en milieu pédagogique, mais aussi dans le paramédical et le médical.

En ce qui concerne ce dernier secteur, ces stages s'inscrivent dans un contexte particulier, puisque la filière des infirmiers en milieu hospitalier est en crise, comme en atteste la baisse des inscriptions dans les études d'infirmier avec 9 % d'inscrits en moins à la dernière rentrée académique. Cette situation appelle des réponses diverses qui ne se limitent pas seulement à la formation. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter ici de la remise en question de la double formation pour les soins infirmiers.

Plus globalement, lors d'un stage, une convention est signée entre la haute école, d'une part, et le lieu de stage, d'autre part, qui peut être par exemple un établissement hospitalier. Une assurance est contractée pour le stagiaire pendant toute la durée du stage. Au début de mon mandat, j'ai rencontré l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB) et je compte aussi rencontrer prochainement les étudiants du collectif ARCA sur ce sujet. Lors de cette rencontre, on m'a expliqué qu'en cas de problème, c'est à la haute école qu'il appartient de prendre contact avec le personnel infirmier de l'établissement et la direction pour tenter d'y remédier.

Le nombre de cas de harcèlement signalés est interpellant et je compte mener une réflexion à ce sujet avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les représentants des associations interprofessionnelles, mais aussi le fédéral et la Région wallonne, car seul un décloisonnement permettra d'apporter une réponse adéquate à cette problématique.

Votre question concerne aussi la précarité étudiante au sens large. Les stages entraînent en effet des coûts importants pour les étudiants. Il

faut apporter ici une réponse globale, par exemple par le biais d'une augmentation de l'allocation d'études, d'autant qu'il s'agit d'une priorité de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Une autre manière d'aborder ce problème sera la question des subsides sociaux qui peuvent être attribués par les établissements. La voie étudiée est d'aligner les subsides sociaux qui sont octroyés aux hautes écoles sur le modèle des subsides sociaux octroyés aux étudiants dans les universités. 20 millions d'euros ont été dégagés à cette fin à l'horizon 2022.

Reste la question du logement étudiant, dont le coût peut représenter jusqu'à la moitié du coût total d'une année d'études. J'ai déjà pris des rendez-vous pour discuter de cette question avec mes collègues des entités régionales afin de dégager une piste de solution, principalement pour les étudiants koteurs.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Dans le secteur médical, il en va de la continuité de la filière et de ses débouchés. J'entends votre volonté d'obtenir les contacts nécessaires avec les hautes écoles et les différents représentants, mais je crois que le cahier de revendications et de recommandations de la FEF cherche aussi des réponses plus globales. Il n'y a pas lieu de se limiter à une simple relation entre l'école et le milieu de stage, mais il convient d'avoir une vision plus globale et cohérente. Les solutions doivent être les mêmes pour toutes et tous.

6.8 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Nouvelle salle d'athlétisme indoor de Louvain-la-Neuve»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – 23 millions d'euros: c'est la somme investie par les pouvoirs publics dans la nouvelle salle *indoor* d'athlétisme de Louvain-la-Neuve. À l'heure du signal de départ, j'ai l'impression que ce bel outil s'est pourtant pris les pieds dans le tapis et est resté dans les *starting-blocks*. Ce premier week-end de novembre, le club CS Dyle organisait la toute première compétition prenant place dans ces installations. Sans la bienveillance et l'esprit de débrouillardise des organisateurs, cette manifestation sportive aurait tourné court: pour cause puisque la salle ne dispose d'aucun élément technique lié à l'activité athlétique. Tout cela fait désordre. La presse en a fait ses choux gras: elle invoque, pêle-mêle, la lenteur administrative, les marchés publics problématiques et un *bug* informatique.

J'aimerais connaître votre analyse politique de ce dossier, Madame la Ministre. Plus fondamentalement, quelles mesures entendez-vous prendre avec vos services pour rendre au plus vite cette salle totalement opérationnelle à la fois pour nos jeunes qui comptent la fréquenter, mais également pour notre élite sportive francophone se préparant à des échéances importantes, dont une participation aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020? J'aimerais également vous entendre sur la convention spécifique qui nous lie à la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA). Nos obligations contractuelles sont-elles complètement remplies, notamment à l'égard de la mise à disposition, à partir du 1^{er} octobre, de la salle meublée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis à disposition des fonds pour la construction du hall *indoor* de Louvain-La-Neuve. Parallèlement, 500 000 euros ont été alloués aux frais de fonctionnement. Dans un premier temps, du matériel a été acquis, notamment pour équiper les murs et les sols.

À la suite d'une baisse de la TVA de 21 % à 6 %, puisque le lieu a été reconnu comme centre de formation, des montants supplémentaires ont été mis à disposition, ce qui constitue une bonne nouvelle. Nous avons donc pu financer de l'équipement non prévu, comme des chaises, des tables, des perches, du matériel de musculation, etc. Cependant, il n'est pas encore arrivé. Heureusement, il sera disponible à partir de novembre ou décembre. La Fédération en a été dûment informée.

La raison du retard est que, comme ces montants n'étaient pas prévus dans le cahier des charges initial, nous avons dû nous conformer aux recommandations de l'inspecteur des finances et consulter la Société de financement de projets structurants du Brabant wallon (Sofinpro). La livraison ne pouvait donc avoir lieu en vue de l'inauguration, le 17 mai dernier. La LBFA en a déjà été informée en mai.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je voudrais vous remercier, Madame la Ministre, pour la complétude de votre réponse. Nous suivrons ce dossier de près, en veillant à ce que nos athlètes puissent fermer les yeux et s'entraîner dans des conditions optimales en décembre. J'ai fait référence aux objectifs qui seront les leurs à l'avenir. Je pense notamment aux Jeux olympiques de Tokyo. C'est évidemment important.

Je nous invite à jouer en équipe, car c'est de cette façon que l'on gagne dans les sports collectifs. Vous pouvez donc compter sur notre soutien pour faire en sorte que cet incident reste isolé.

M. le président. – Je crains qu'en fermant

les yeux, il soit plus compliqué pour nos athlètes de pratiquer du sport. *(Sourires)*

6.9 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Féminicides en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Jacqueline Galant (MR). – En lisant la presse, j'apprends que plus de vingt femmes ont été tuées en 2019 par un ex-conjoint ou un ex-compagnon. À défaut de statistiques, j'imagine que, dans la réalité, ce nombre est sans doute et malheureusement beaucoup plus élevé.

Madame la Ministre, je souhaite vous interroger sur l'aide aux victimes et sur les maisons de justice. Les maisons de justice comportent-elles des cellules pour accompagner les familles des victimes, les enfants, les proches? Il faut apporter toute l'aide nécessaire à ces enfants et proches dans le désarroi. Je voudrais également vous interroger au sujet de la concertation avec vos collègues des autres entités, notamment du niveau fédéral.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je confirme l'existence des services d'accueil aux victimes. Le parquet a l'obligation d'orienter les proches des victimes de féminicides vers ces services gérés par les maisons de justice. Les assistants de justice, désignés par les maisons de justice, y accompagnent les proches des victimes, en fonction de leurs besoins, et ce, durant toute la procédure. Ils sont aussi chargés d'informer les proches des victimes du statut de l'auteur des faits, qu'il soit maintenu en liberté, placé en détention préventive ou soumis à une condition de libération telle qu'une mesure d'éloignement.

L'aide aux victimes est double: psychologique et sociale. Elle est fournie gratuitement dans les treize centres d'aide aux victimes répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsque la victime est mineure, le service d'aide à la jeunesse (SAJ) est obligatoirement sollicité.

Une proposition de loi visant à protéger les victimes de violences intrafamiliales ou conjugales par le port d'un bracelet anti-rapprochement a été déposée au Parlement fédéral. Le bracelet anti-rapprochement constitue une alternative à la détention préventive ou à une mesure probatoire. À ce stade, aucune concertation n'a été entamée

par l'autorité fédérale avec les entités fédérées à ce sujet.

J'attire également votre attention sur le projet pilote d'un an qui a été lancé dans l'arrondissement judiciaire de Gand et qui permet de signaler le harcèlement d'un ex-partenaire. Il s'agit d'une application qui donne la possibilité aux victimes de faire appel, via leur smartphone et grâce au numéro d'appel 112, à une équipe d'intervention rapide de la police.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Ma question aurait pu être jointe aux autres questions d'actualité qui portaient sur le même sujet et qui étaient adressées à Mme Linard. Elles auraient alors pu recevoir une réponse commune de la part du gouvernement. En effet, même si je me cantonnais au volet des maisons de justice, le sujet concerne plusieurs départements et nécessite une concertation avec vos collègues et homologues chargés des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Madame la Ministre, je vous invite dès lors à collaborer avec eux qu'ils soient du niveau, communautaire, régional ou fédéral.

Je vous remercie pour toutes les précisions que vous avez apportées. Les mesures testées doivent être évaluées et méritent, le cas échéant, d'être prolongées. Même si des moyens consacrés à l'aide aux victimes et aux proches sont déjà importants, ils méritent d'être renforcés. En effet, l'information qui circule entre les services de police et les parquets n'est pas toujours correcte et que les parquets ne sont pas toujours en mesure d'évaluer correctement la situation. Force est de constater que certaines personnes sont parfois libérées à tort, que la police n'intervient pas à leur égard ou que les mesures qui s'imposent ne sont pas prises... tout ça parce que les faits n'ont pas été correctement relatés vers les parquets. Il est donc indispensable d'avoir une collaboration étroite entre les différents niveaux de pouvoir et entre les différents interlocuteurs sur ce sujet.

6.10 Question de M. Laurent Léonard à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Une école déboutée de sa demande de faire condamner une famille au paiement de frais scolaires»

M. Laurent Léonard (PS). – J'ai appris, ce matin, qu'un juge a débouté une école libre qui souhaitait faire condamner une famille au paiement de frais scolaires. Le juge a statué sur la base de l'article 24, § 3, de la Constitution qui dispose que «l'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire» et il a invoqué le fait que l'école n'a pas communiqué préalablement la liste des frais qui pouvaient être demandés à la famille.

Outre les aspects juridiques évoqués, il faut savoir que trop souvent les frais scolaires pèsent

considérablement sur le budget des ménages. Cette situation est inacceptable! Certaines écoles se permettent d'exploser les plafonds prévus. Le gouvernement a fait de la gratuité scolaire une priorité, sachez que le groupe socialiste soutiendra son action. Madame la Ministre, comment analysez-vous la situation et ce jugement? Avez-vous des pistes pour éviter une telle situation?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je me dois de rappeler qu'il s'agit d'une décision rendue par la justice de paix du deuxième canton de Namur sur la situation individuelle d'une famille. En vertu du principe de séparation des pouvoirs, il ne m'appartient pas de la commenter.

Par contre, ce que je peux vous dire sur la gratuité des frais scolaires et de notre enseignement en général, c'est que différentes circulaires indiquent aux pouvoirs organisateurs leurs obligations. Les frais scolaires pouvant être demandés sont limités, tant pour les catégories que pour les plafonds. Vous rappelez que le juge de paix se base sur le fait que ces frais doivent être prévisibles pour les familles. Un décompte doit en effet être envoyé aux familles en début d'année ou avant que ces frais soient réclamés. Cet élément a fait défaut et le tribunal a débouté le pouvoir organisateur de sa demande de récupérer ces frais. Il est important de préciser que les circulaires rappelant ces obligations sont envoyées chaque année aux pouvoirs organisateurs.

Je voudrais toutefois tirer de cette affaire deux conclusions politiques. D'une part, nous devons encore insister sur l'importance de l'information, que ce soit aux pouvoirs organisateurs ou aux familles. Nous devons éclairer ces deux parties sur leurs droits et obligations en matière de frais scolaires. D'autre part, la gratuité est l'une des priorités de la politique d'éducation de notre gouvernement.

Ce jugement démontre encore une fois à quel point les familles connaissent des difficultés. Les frais scolaires sont nombreux: cantine, garderie, sorties scolaires... l'addition peut être lourde, surtout quand les familles comptent plusieurs enfants. Les textes internationaux nous enjoignent de faire respecter, au moins progressivement, le principe de la gratuité de l'enseignement. Vous avez aussi rappelé l'article 24 de la Constitution. Ces dispositions conventionnelles, constitutionnelles et légales ont un sens et notre gouvernement s'est engagé résolument dans cette voie.

Depuis cette année, nous avons introduit la gratuité des frais scolaires en première maternelle et cette mesure sera étendue à l'ensemble de ce niveau. Aucun frais scolaire ne peut y être réclamé et des limites strictes sont posées pour les sorties culturelles et les frais de séjour. Nous continuons dans cette direction avec un calendrier et une volonté politique d'avancer. Je rappelle aussi qu'à la suite de différents appels à projets lancés ces

deux dernières années, 12 000 repas scolaires sont distribués gratuitement chaque jour dans les écoles maternelles à encadrement différencié. Ces exemples montrent que notre gouvernement s'engage dans cette voie et c'est peut-être aussi ce que ce jugement doit nous rappeler aujourd'hui.

M. Laurent Léonard (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je ne doute pas que vous agirez afin de lutter contre les abus et de réaliser les ambitions affichées par le gouvernement en faveur de la gratuité scolaire. Je connais votre engagement et vous connaissez celui du parti socialiste.

Je souhaite néanmoins insister sur la nécessité de tendre vers l'application de l'article 24 de la Constitution, en visant une réelle gratuité de notre enseignement. Nous avons déjà de nombreux exemples puisque c'est avec les socialistes que nous avons pu engranger certaines avancées. Je pense notamment aux milliers de repas gratuits, mesure décidée par la ministre Simonis. Je pense aussi à l'action de nombreux amis échevins socialistes, dont je faisais encore partie il y a deux mois, notamment pour l'instauration de la gratuité des garderies, des fournitures classiques, des sorties pédagogiques, peut-être même pour les classes de dépaysement à prix modique. Je pense aussi au décret visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement dont vous également parlé.

Tout cela est possible. Le groupe socialiste vous soutiendra dans ces actions. Il en va de l'intérêt de nos enfants. Je ne doute pas que, grâce à votre action concrète, nous permettrons à nos enfants de vivre pleinement leur scolarité sans avoir à subir des stigmatisations. Disposer d'un enseignement de qualité est évidemment un droit dont chacun doit pouvoir bénéficier, sans avoir à subir des concurrences conduisant inéluctablement à une marchandisation peut-être encore plus aiguë de notre enseignement.

M. le président. – Il m'a été signalé que plusieurs orateurs, au cours de cette séance de questions d'actualité, sont montés à la tribune avec des documents écrits. Je veux certes faire preuve de souplesse, mais je rappelle la règle qui veut que les orateurs n'utilisent aucun document, et ce, afin de favoriser la spontanéité. Je vous demande d'y être attentifs à l'avenir. De la même manière, j'ai fait montre d'une grande souplesse dans les temps de parole. Cependant, vous ne m'en voudrez pas d'être plus incisif lorsque notre ordre du jour sera plus chargé.

7 Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Financement du sport de haut niveau»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Financement du sport de haut niveau».

Les temps de parole sont les suivants: cinq minutes par groupe politique, dix minutes pour la réponse du gouvernement et une minute par groupe pour la réplique.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Ici, il n'est pas question d'improviser, mais de faire état d'une question qui mérite un débat d'actualité conséquent. Le budget réservé au soutien de nos espoirs sportifs en athlétisme serait de 6 millions d'euros. La note de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) évoque une possible insuffisance de moyens pour accompagner ces jeunes. Depuis les Jeux olympiques d'Athènes en 2004 qui avaient vu concourir neuf athlètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous sommes quelque peu victimes de notre succès. À Rio, en 2016, ils étaient plus d'une trentaine. C'est une évolution positive et il faut y répondre. La note de l'administration a le mérite de mettre les pieds dans le plat et elle demande des réponses. Il ne faut pas reporter le débat aux calendes grecques, car l'échéance des Jeux olympiques de Tokyo, d'abord, et de Paris en 2024, ensuite, approche!

Il faut dès maintenant examiner comment financer au mieux la politique d'accompagnement des espoirs sportifs et comment mieux outiller les coaches et le personnel qui les encadrent. Faute de moyens, le secteur pêche encore par amateurisme, une professionnalisation est donc nécessaire avant les Jeux olympiques de 2024.

Le budget n'est toutefois pas la seule préoccupation. Il faut également réfléchir à la collaboration avec les Régions et les infrastructures sportives. Si ce n'est pas urgent, il faut au moins veiller à ne pas augmenter notre retard par rapport à la Région flamande qui, depuis plusieurs années, investit plus de 24 millions d'euros par an dans l'athlétisme. Même si plus de 10 millions d'euros sont alloués aux plans-programmes et au projet «*Be Gold*», la Région flamande continue d'investir et il est important de ne pas accentuer notre retard.

Cette question n'est pas neuve! Des points de vue ont déjà été exprimés à ce sujet. Rappelez-vous la question des contrats sportifs avec la réforme de l'aide à la promotion de l'emploi (APE). Tout cela aurait déjà dû être mis en place depuis longtemps. C'est pourquoi il ne faut pas reporter aux calendes grecques les mesures à prendre!

Madame la Ministre, vous avez été interrogée dans la presse et vous avez partiellement répondu à la question en disant que vous comptiez créer un fonds et organiser un groupe de travail. Quelle sera l'utilité de ce fonds? Comment sera-t-il composé? Pour quel objet? Quel type de financement sera abordé? S'agira-t-il de financement alternatif comme le mécénat ou le financement participatif (*crowdfunding*)? Associez-vous tous les acteurs ou seulement ceux du monde sportif? Les partenaires privés seront-ils associés à cette démarche? Quel est votre calendrier? Les Jeux olympiques,

c'est déjà demain! Vous devez répondre à travers des actes concrets.

J'attends avec beaucoup d'intérêt vos réponses. Sachez toutefois que je me positionne ici dans une démarche constructive, car je sais que vous portez l'intérêt du sport haut et fort.

M. René Collin (cdH). – Je me réjouis que le premier débat d'actualité de cette législature soit consacré au sport. Le sport est une des politiques qui n'est pas considérée comme prioritaire, et ce, malgré son impact sur la santé, la cohésion sociale, l'intégration, l'impact sociétal, la promotion de notre Région et son poids économique. Il est assez révélateur que ce premier débat soit consacré au domaine du sport, alors que celui-ci représente moins de 1 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le sport nécessite pourtant des moyens.

Je commence par préciser qu'il ne s'agit absolument pas d'opposer le sport de haut niveau et le sport pour tous. Ces deux domaines sont corrélés. Il s'agit de favoriser le sport pour tous, car c'est à partir de la sensibilisation des jeunes sportifs que l'on étoffe nos élites et cadres de haut niveau. C'est également en développant le sport de haut niveau et en rayonnant dans plusieurs disciplines sportives, que l'on donne l'envie aux jeunes et à d'autres de faire ou de refaire du sport.

Le sport de haut niveau manque cruellement de moyens. Madame la Ministre, la presse a effectivement indiqué qu'une note de l'administration vous était parvenue. Confirmez-vous cette information? Partagez-vous le constat de l'administration et avez-vous déjà planifié de résorber tout ou partie des besoins importants évoqués. Des efforts ont déjà été consentis, il y a quelques années. En effet, en 2004, neuf athlètes francophones avaient participé aux Jeux olympiques d'été d'Athènes.

Aux Jeux olympiques d'été de Rio, en 2016, 37 athlètes francophones étaient présents. Les moyens d'encadrement furent déployés à cette occasion, en totale collaboration avec les autres Communautés, le tout piloté par le Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

Les Jeux olympiques sont à nos portes: Tokyo l'année prochaine, Paris en 2024. Les décisions doivent être prises aujourd'hui parce qu'une olympiade passe très vite. Les besoins en infrastructure sont cruciaux dans certains domaines, sans oublier les besoins en encadrement et en recrutement. Il y a vraiment urgence et je me réjouis d'entendre votre analyse de la situation, de connaître les chemins que vous avez peut-être déjà empruntés, voire même les décisions que le conclave de la mi-octobre aurait déjà permis de prendre au bénéfice du mouvement sportif francophone dans son ensemble, pas seulement de haut niveau.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Vous dites par presse interposée, Madame la Ministre, vouloir créer un groupe de travail pour trouver de nouvelles pistes de financement du sport de haut niveau. Les échéances olympiques de Tokyo et de Paris approchent à grands pas. Le sport de haut niveau, c'est une évidence, encourage nombre de gens provenant de tous les milieux à la pratique sportive. C'est indéniablement positif. Nous envoyons nos athlètes aux quatre coins de la planète pour rafler des médailles et nous apprécions les paillettes et les podiums. Moins visibles sont les coulisses qui affichent un tout autre tableau. La presse évoque des contrats précaires et à mi-temps, des plans Rosetta, un manque d'infrastructures, de *coaching* et d'expertise.

Le débat posé est celui du financement du sport de haut niveau et il suscite deux questions. D'une part, il y a celle de l'absurdité institutionnelle dans laquelle nous nous trouvons. Aujourd'hui, nous préparons des athlètes pour représenter la Belgique et, dans le même temps, nous nous interrogeons sur le véritable niveau de pouvoir responsable du financement. Est-il communautaire ou régional? C'est en réalité le résultat des réformes institutionnelles menées ces 30 dernières années.

D'autre part, voulons-nous une politique sportive financée par des fonds publics, ce qui implique d'ouvrir l'enveloppe jusqu'ici fermée et de sortir de ce carcan qui nous empêche d'investir dans des infrastructures publiques? L'alternative, prônée par d'autres, serait constituée par le mécénat et le *sponsoring* d'entreprises privées. À ce sujet, je voudrais rappeler la récente mésaventure de Nafissatou Thiam, menacée de sanction par la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA), car le logo du sponsor de la Ligue n'était pas assez visible sur sa tunique sportive au cours d'une compétition internationale. Ce type de *sponsoring* privé peut mener à choisir le bénéficiaire du financement en fonction de son apport financier. Cette manière de penser est à l'opposé de ce que doit être notre politique publique. Madame la Ministre, comptez-vous vous baser sur un financement public ou vous tourner vers un mécénat ou des sources privées qui conduiraient à des scandales comme celui dont a été victime Nafissatou Thiam?

M. Mourad Sahli (PS). – Un récent article de presse évoque la nécessité d'un refinancement du sport de haut niveau à hauteur de six millions d'euros. Ce même article souligne l'augmentation du nombre d'athlètes francophones ayant participé aux Jeux olympiques depuis 2004.

Certaines pistes de travail ont été avancées, notamment celle consistant à concentrer l'essentiel des moyens attribués à ce secteur sur les sports dans lesquels nos athlètes sont les plus performants.

Madame la Ministre, j'ai lu avec attention vos déclarations dans la presse, dans lesquelles vous resituez la problématique dans le contexte d'une année olympique qui aura bien entendu des répercussions sur le financement. Vous avez également proposé, et je m'en réjouis, la création d'un fonds de soutien aux sportifs de haut niveau.

Je voudrais cependant vous rappeler que la Déclaration de politique communautaire (DPC) indique clairement que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à encourager l'accès et la pratique du sport pour tous les citoyens de son territoire. Le sport est un facteur d'épanouissement personnel, mais c'est aussi un réel levier de cohésion sociale. Il a également le potentiel de susciter des vocations, voire de former des futurs champions. Les champions d'aujourd'hui ont eux aussi été des enfants qui ont fréquenté les clubs sportifs de leur commune, de leur village. Certains d'entre eux ont été aidés par les pouvoirs publics locaux pour accéder au sport. J'estime donc que le financement du sport de haut niveau ne devrait pas se faire au détriment du reste de la population.

Dans cette optique, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour soutenir le sport de haut niveau tout en préservant l'objectif du sport pour tous? Quelles modalités pratiques envisagez-vous pour créer le fonds de soutien aux grands sportifs que vous évoquiez?

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, commençons par une bonne nouvelle: le sport de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles se porte très bien! Mes collègues ont communiqué des résultats qui s'améliorent, pour un nombre croissant d'athlètes, dans un nombre croissant de disciplines, y compris pour les athlètes paralympiques qui me tiennent à cœur, tout comme vous!

Cependant, chaque médaille a son revers! Un nombre de sportifs plus important implique un besoin accru de soutien, d'encadrement et d'infrastructures. En tant que responsables politiques, nous pouvons nous réjouir de ces résultats, mais nous faisons aussi face à ce défi. Nous devons trouver comment financer et soutenir davantage le sport de haut niveau.

Ce week-end, un article paru dans le journal «*L'Écho*» faisait référence à l'avis qui vous a été transmis par l'administration générale du sport (AGS). Il pointe deux éléments, à commencer par un besoin d'infrastructures et d'encadrement. Mes collègues en ont déjà parlé et cet aspect ne relève pas de votre seul ressort, les Régions aussi sont compétentes dans cette matière. Le deuxième élément est le manque de 6 millions d'euros «pour faire jeu égal avec la Flandre». Cette remarque m'a interpellée. Est-ce cela que nous voulons: faire jeu égal avec la Flandre? Qu'est-ce que cela signifie? La question centrale n'est-elle pas ce dont nous avons besoin? À quoi correspond ce

montant de 6 millions d'euros? Avons-nous besoin d'un peu plus ou d'un peu moins? Avec les moyens actuels, pouvons-nous dépenser mieux? La question ne préjuge pas de la réponse, mais elle est légitime.

Je voudrais revenir sur un point souligné par mes collègues et qui a fait couler beaucoup d'encre dans les médias ces derniers jours: le statut des sportifs de haut niveau. Mis à part dans certains sports rémunérateurs comme le football, le tennis, le golf, les sportifs de haut niveau ne parviennent pas à vivre de leur sport. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit alors de les soutenir, de leur donner un contrat et de les rémunérer pour leur permettre de s'entraîner et de représenter le pays à diverses épreuves nationales et internationales.

Lorsque j'ai interrogé votre prédécesseur, M. Madrane, sur le sujet, il m'avait fait répondre qu'en janvier dernier, 60 sportifs étaient sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles: des contrats Rosetta pour les plus jeunes et des APE et des contrats d'agent contractuel subventionné (ACS) pour les autres. Ces contrats font, par ailleurs, débat, mais j'ai conscience du fait que les décisions concernant ces types de contrats ne dépendent pas que de vous.

Madame la Ministre, envisagez-vous de revoir les mécanismes de soutien avec vos homologues régionaux chargés de l'Emploi ainsi que les sources de financement? Vous avez ébauché un début de réponse dans «*L'Écho*» de ce jour puisque vous parlez d'instaurer un fonds spécifique et de réunir un groupe de travail à ce sujet. Comment envisagez-vous ce fonds? À quoi servira-t-il?

Je suis très heureuse d'avoir lu vos propos dans vos nombreuses interviews, notamment sur le sport. Je partage un grand nombre de vos constats, objectifs et combats, tels que le soutien aux athlètes paralympiques et le handisport ainsi que la promotion du sport féminin. Quant au sport pour tous, je vous invite à ne pas perdre de vue que le sport de haut niveau permet l'émulation: il permet de détecter les jeunes talents de demain et encourage toute la population à s'investir dans le sport. Dès lors, ma question sera de savoir si ce fonds spécifique servira plus largement à la politique sportive, à la promotion des athlètes paralympiques, du sport féminin et du sport pour tous.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – 6 millions d'euros! C'est le montant de l'ardoise qui vous a été transmise par l'AGS. Il s'agit d'un montant important et d'un défi complexe en ce début de mandat. C'est évidemment la rançon de la gloire après l'envoi de neuf athlètes encadrés par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux Jeux olympiques d'Athènes et de 37 athlètes aux Jeux olympiques de Rio.

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut s'en féliciter, mais je voulais à mon tour attirer votre

attention sur le fait que, si cela a été rendu possible, c'est non seulement grâce à l'encadrement dont ont bénéficié ces sportifs de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également grâce au travail quotidien d'éducateurs qui ont initié au sport ces graines de talent. C'est donc également la rançon de la gloire du sport pour tous, de cette ouverture au sport et de sa démocratisation.

Quand j'évoque le financement du sport de haut niveau, je ne voudrais pas perdre de vue tous les enjeux liés au financement du sport pour tous, car il est tout aussi déterminant. L'un est intimement lié à l'autre. Comme d'autres collègues l'ont souligné, c'est un élément central à mes yeux.

Madame la Ministre, vous ne portez évidemment pas seule la responsabilité de ce dossier. Il sera nécessaire d'entrer en concertation avec les Régions. J'interpellerai d'ailleurs la semaine prochaine votre collègue chargé des Infrastructures sportives, M. Crucke. Il va falloir établir les priorités en matière d'infrastructures pour le sport d'élite, notamment sur la question du vélodrome couvert, de la piste pour les vététistes, de la piscine olympique, sans oublier les besoins liés au hockey. Je ne vais pas dresser ici la liste exhaustive des demandes, mais c'est un travail important qui devra être réalisé.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, j'attire votre attention sur les conditions parfois très précaires dans lesquelles les éducateurs qui œuvrent dans le sport amateur doivent travailler aujourd'hui. Il faudra aussi veiller aux besoins de terrain qui concernent le sport amateur. J'habite la région de Charleroi et la problématique des piscines communales est prégnante dans notre région.

Enfin, la concertation avec les Régions devra également porter sur la problématique des statuts de manière à sécuriser la carrière des athlètes. Trois exigences sont posées aux sportifs de haut niveau: s'entraîner, s'entraîner et encore s'entraîner. Ils doivent pouvoir se projeter à long terme et organiser leur carrière sans devoir se préoccuper de contingences qui échappent au domaine du sport.

Madame la Ministre, quelle analyse politique tirez-vous de la note qui vous a été remise par l'AGS? Quelles mesures mettrez-vous en place, en concertation avec les Régions, pour répondre à cet important défi?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour toutes ces questions qui ont le grand mérite d'attirer l'attention sur le sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'aimerais traiter du contexte dans lequel ce débat

s'inscrit. Lors d'une année préolympique, les attentes et les besoins sont tout à fait légitimes. Or, le gouvernement a récemment constaté un déficit de 700 millions d'euros à l'horizon 2020. Évidemment, cette situation crispe les différents secteurs.

Nous évoluons dans un contexte de *boom* des athlètes. En effet, nous sommes passés de neuf athlètes francophones en 2004 aux Jeux olympiques d'Athènes, à trente-sept aux Jeux olympiques de Rio! Nous connaissons une «génération dorée» des sportifs, que cela soit en football, athlétisme, hockey ou basket. Nous devons accompagner les talents en devenir. Je tiens à rassurer le public et les athlètes: nous pérenniserez le nombre de contrats des sportifs de haut niveau. En effet, dans deux semaines, je me prononcerai sur le renouvellement de leur engagement. Nous sommes effectivement victimes de ce succès. Nous devons trouver les moyens de financer l'encadrement des nouveaux talents qui se présentent à nos portes et qui demandent un soutien bien légitime.

Effectivement, les sports non classiques reçoivent également notre soutien, ainsi que le sport paralympique et les équipes féminines. Le souci principal est de répondre à cette pression. Comment faire? Là, nous devons être précis avec les chiffres cités. J'ai lu dans la presse qu'il nous manquerait 6 millions d'euros pour financer nos sportifs de haut niveau. Je voudrais rassurer tout le monde, il ne s'agit pas de cela. En réalité, cette somme figure dans le rapport que mon administration m'a remis lorsque j'ai demandé, au début de mon mandat, à organiser une rencontre pour dresser un état des lieux très précis préparant les prochains Jeux olympiques. Ces 6 millions d'euros correspondent à une rallonge budgétaire qui serait nécessaire si nous voulons pratiquer la même politique que la Flandre, à moyens égaux. Je rappelle que celle-ci a choisi le sport comme vitrine identitaire et mise sur les fédérations sportives rapportant beaucoup de médailles. Chaque entité fédérée étant souveraine pour décider de sa politique en matière sportive, la Fédération Wallonie-Bruxelles a plutôt opté pour un soutien manifesté pour toutes les fédérations sportives. Notre volonté de soutenir le sport pour tous a d'ailleurs été soulignée par plusieurs d'entre vous.

Une nécessité s'impose pourtant encore à nous: répondre à l'appel de jeunes athlètes désireux d'un soutien plus prononcé, souhait bien légitime. Je voudrais très rapidement mettre sur pied un groupe de travail composé de membres de l'administration et de mon cabinet, des fédérations sportives, des sportifs de haut niveau et des membres des cabinets régionaux chargés des Infrastructures sportives qui aura pour but de préparer nos sportifs aux Jeux olympiques de Paris de 2024. Avec quel objectif et quel mandat? En toute première instance, nous devrons revoir les mécanismes de financement des contrats des spor-

tifs de haut niveau en concertation avec les Régions et, ensuite, établir des pistes de financement supplémentaires.

Nous pourrions recourir aux moyens privés via le mécénat, par exemple. Il n'y a rien de révolutionnaire, car nous le faisons déjà dans le domaine du sport et la DPC le prévoit notamment dans le domaine de la culture. L'objectif est de structurer les moyens existants pour éviter les doublons et de permettre aux athlètes d'être soutenus aussi là où la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas apporter son soutien. D'autres pistes existent, comme octroyer davantage de moyens pour les infrastructures sportives, bien qu'il s'agisse d'une compétence régionale et que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut décider seule à ce sujet.

Les infrastructures doivent en tout cas permettre aux athlètes de s'entraîner pour les Jeux olympiques de Paris. Nous pouvons aussi favoriser les synergies avec les Régions, à l'instar des synergies existantes dans d'autres domaines tels que la santé, les infrastructures, la construction, le tourisme... Le sport génère une valeur ajoutée brute qui aurait été estimée, en Belgique, à 8 milliards d'euros. Les synergies disposent donc d'un gros potentiel.

J'ai entendu parler d'une éventuelle rationalisation des 19 centres de l'ADEPS et de la mise en place d'un cadastre. Je suis très claire à ce sujet: ces centres sont de véritables vitrines de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je ne souhaite pas opposer le sport de haut niveau au sport pour tous. Grâce à ses figures les plus connues, le sport de haut niveau permet d'attirer de nombreux jeunes, ce qui génère un effet bénéfique pour la santé publique et la cohésion de la société. Je le répète: je n'ai pas le projet de détourner les moyens du sport pour tous pour les mettre à disposition du sport de haut niveau.

La politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles est très spécifique. Elle a été développée par mes prédécesseurs, auxquels je rends hommage, car je n'ai pris mes fonctions que très récemment. Nous essayons de ne pas créer une génération de médaillés dont nous perdrons ensuite la trace. À ce titre, la DPC est intéressante, car elle prévoit d'encourager les fédérations sportives à créer une commission des athlètes. Les fédérations sportives y seraient chargées d'identifier des problématiques communes pour les sports individuels et les sports collectifs. L'objectif est de soutenir nos athlètes, aussi dans leur suivi scolaire et dans leur après-carrière sportive.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse, même si vous ne donnez pas vraiment de précisions quant à l'utilité de ce fonds. Vous perdez du temps, parce que vous auriez pu anticiper cet aspect lors du débat sur la réforme des APE. À

l'époque surgissait déjà le constat d'un manque, voire d'un futur besoin; vous n'avez pas apporté de réponse à cet égard aujourd'hui.

Je vous ai tendu la main en faisant des propositions pour un mode de financement alternatif, à l'aide d'un véritable partenariat avec les entreprises. Je reste dans une démarche constructive sur ce point et je vous invite à mener un vrai débat avec les représentants des entreprises.

Précédemment, je vous avais interrogé sur la fameuse coupole pour le sport de haut niveau. À quoi sert-elle aujourd'hui? Le groupe de travail que vous rajoutez intégrera-t-il cette coupole? Comment ces deux instances vont-elles s'agencer? Vous avez parlé de rationalisation; or, vous rajoutez une couche et créez une sorte de «lasagne».

Je vous incite à travailler avec les entreprises et les autres entités fédérées afin d'aboutir rapidement. Les échéances des Jeux olympiques de Tokyo et de Paris approchent. Vous avez dès lors intérêt à défendre le sport dans un cadre global, au-delà du sport de haut niveau.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, vous dites vouloir être créative. Je vous demande aussi d'être ambitieuse. En effet, il faudra trouver des moyens supplémentaires pour financer les nouveaux contrats et les nouvelles infrastructures, mais aussi pour améliorer l'encadrement des sportifs dans une série de disciplines. Nous avons tous évoqué les Jeux olympiques d'été, n'oublions pas ceux d'hiver! Notre Fédération compte désormais des athlètes qui y participent.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a accompli des gestes forts. Mon collègue, votre prédécesseur André Antoine, a été l'initiateur de cette magnifique salle qui, espérons-le, sera opérationnelle pour accueillir les athlètes de haut niveau et les clubs. Mais d'autres gestes forts s'imposent dès à présent, car certaines disciplines requièrent d'urgence des infrastructures de très haute qualité, à la mesure des sportifs et des ambitions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Madame la Ministre, vous nous dites que nous sommes victimes de notre succès, nos athlètes de haut niveau ayant décroché de nombreuses médailles. Je dirais plutôt que nous sommes victimes de l'enveloppe fermée. Si nous n'étions pas limités par ce carcan, nous pourrions financer notre succès. Votre réponse ne me rassure dès lors pas quant au financement. Vous dites ne pas vouloir opposer le sport de haut niveau et le sport pour tous. Cependant, si vous restez dans le carcan, il vous faudra faire un choix. De plus, si vous optez pour une autre source de financement, privée et non publique, cela me rassurera encore moins. Nos sportifs deviendront alors des panneaux publicitaires et courront pour des marques et non sous les couleurs de la Belgique!

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la clarté de votre réponse, dont je retiens que vous ne souhaitez pas opposer le sport de haut niveau au sport pour tous. Le groupe socialiste sera à vos côtés pour travailler dans ce sens.

Mme Diana Nikolic (MR). – Madame la Ministre, vous avez rappelé le contexte spécifique dans lequel s’inscrit ce débat. J’entends bien qu’il aurait fallu agir plus tôt, mais je comprends également que vous avez hérité d’une situation compliquée dont vous vous êtes saisie avec diligence. Par ailleurs, je me réjouis de ce que nos avis convergent à propos du contexte spécifique dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles doit mener ses politiques, indépendamment des conditions qui existent en Flandre. Je suis heureuse d’entendre que vous comptez pérenniser le soutien financier à nos sportifs de haut niveau. Toutefois, si cette fin ne doit pas être remise en cause, les moyens d’y parvenir sont à revoir.

J’ai évoqué plus tôt la notion de responsabilité; certes, nous devons trouver de l’argent, mais le contexte budgétaire actuel nous impose d’être raisonnables. Je salue néanmoins votre créativité et j’attends beaucoup de ce groupe de travail. Les synergies avec le privé ont déjà démontré dans d’autres domaines qu’elles pouvaient être vertueuses.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier de près. J’espère, Madame la Ministre, que nous pourrons compter sur la ténacité que votre réponse semble exprimer. Votre rôle de capitaine d’équipe est essentiel, et ce, à la fois dans le cadre du développement du sport pour tous et du financement du sport de haut niveau. Les bases étant à présent établies, il nous reste désormais à transformer l’essai.

8 Prises en considération

M. le président. – L’ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, visant à assimiler le temps de midi à du temps scolaire, c’est-à-dire à des périodes d’apprentissage prévues dans l’horaire des élèves, déposée par Mmes Groppi, Bernard, Pavet et M. Kerckhofs (doc. 21 (2019-2020) n° 1), et de la proposition de décret concernant le mode de calcul des élèves pour l’encadrement des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française, déposée par Mme Schyns et Vandorpe (doc. 22 (2019-2020) n° 1). Je vous propose d’envoyer ces deux propositions de décret à la commission de l’Éducation. (*Assentiment*)

9 Règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d’un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, l’organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l’enseignement organisé par la Communauté française

9.1 Discussion

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion sur le règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d’un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, l’organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l’enseignement organisé par la Communauté française.

En sa réunion du 5 novembre dernier, le Bureau élargi a décidé de soumettre à notre Assemblée le projet de règlement précité qui, comme son nom l’indique, a pour objet d’organiser la procédure de recrutement d’un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, en application de l’article 74 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l’organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l’Enseignement organisé par la Communauté française. Une annexe, fixant le profil de fonction du futur administrateur général, fait partie intégrante du règlement soumis à votre approbation.

J’attire votre attention sur l’article 4 de ce règlement qui est pris en application de l’article 74, § 1^{er}, 3^o, du décret précité et qui concerne le collège d’experts dont les noms ont été proposés par le Bureau élargi.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Mon intervention portera sur l’article 4 et la procédure en général.

Je reviendrai d’abord sur l’historique qui nous amène aujourd’hui à discuter de ce règlement. Pour rappel, un seul candidat avait remporté haut la main la sélection organisée à la suite du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l’organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l’Enseignement organisé par la Communauté française. Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait été créé pour lancer les plans de pilotage du Pacte pour un enseignement d’excellence. Apparemment, ce candidat avait un projet ambitieux, enthousiasmant, charpenté. Bref, il était l’homme de la situation qui allait sauver l’enseignement organisé par la Communauté française. Pourtant, sa candidature posait plusieurs questions.

Une des raisons avancées pour entériner rapidement sa nomination était l'approche de la rentrée scolaire de septembre 2019, le candidat avait indiqué ne pas être disponible avant janvier 2020. De plus, son projet nécessitait des moyens budgétaires plus importants que ceux disponibles. Enfin, ses exigences salariales étaient beaucoup plus élevées que ce que prévoit le décret.

Nous avons soulevé ces questions cet été. Vous n'avez pas voulu en tenir compte. En conséquence, la rentrée scolaire a été une grande improvisation. Le candidat administrateur général a participé à des réunions du conseil d'administration de WBE et il a amorcé la réalisation de son projet pour l'école en commençant par augmenter le nombre de cadres supérieurs à la tête de WBE.

Ce conseil d'administration fonctionne à l'arraché, avec des ordres du jour et des documents préparatoires envoyés seulement 48 heures à l'avance. Depuis son installation, quatre membres ont déjà démissionné et deux d'entre eux ont été remplacés lors de notre précédente séance plénière.

En outre, puisque le gouvernement ne lui a pas accordé le salaire qu'il demandait, le candidat administrateur général a finalement retiré ses billes. Il est parti jouer les pompiers chez Nethys, probablement avec un meilleur traitement.

Il m'a aussi été rapporté que les conditions de transfert du personnel de l'administration de l'enseignement vers WBE ne sont pas claires, notamment en ce qui concerne le statut des travailleurs. Certains services, comme celui qui est chargé de la gestion des infrastructures, ne savent plus s'ils doivent envoyer leurs rapports à l'administration de l'enseignement ou à WBE, ce qui montre l'environnement chaotique dans lequel se retrouvent les écoles aujourd'hui.

Il est pour nous essentiel de tirer des leçons de ces erreurs. Je crains que vous ne passiez une fois encore à côté. Le profil de fonction comporte trois pages dans lesquelles il est beaucoup question de management, mais nous ne trouvons que quatre lignes sur la pédagogie. Or, nous n'avons pas besoin d'un manager qui mettra l'enseignement en adéquation avec l'entreprise dans un objectif de concurrence et de productivité. Nous avons plutôt besoin d'une vision et d'une logique d'enseignement capable de former des citoyens critiques, responsables et solidaires, outillés pour prendre leur place dans la société et agir en conséquence.

Le règlement de sélection des candidatures repose sur quatre experts. Nous pensons que les meilleurs experts pour juger qui doit diriger l'enseignement sont les acteurs de l'école, des représentants des parents, des enseignants et des jeunes. L'ajout du recours à une firme privée qui jugera la personnalité et les compétences des can-

didats ne correspond que très imparfaitement à cette dimension.

Encore une fois, certains estiment que l'intervention du secteur privé résoudra les défis qui se posent à nos services publics. Nous ne le pensons pas. Nous aurions aimé que les experts soient davantage issus du monde de l'enseignement et désignés par celles et ceux qui sont tous les jours dans les écoles.

WBE amène du chaos et des coûts supplémentaires. Les difficultés de son installation nous donnent à penser que, comme on le dit en mathématiques, si c'est trop compliqué, c'est que c'est faux. WBE correspond à une vision de mise en concurrence des réseaux, des écoles et des élèves entre eux. Ce n'est pas ce qui réduira l'inégalité scolaire dont nous sommes devenus les tristes champions. À l'époque, nous avons voté contre la création de WBE et contre le règlement dont nous discutons en ce moment. Les faits nous ont malheureusement donné raison!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, le vote sur ce règlement aura lieu à l'issue de nos travaux.

10 Élection des 13 membres effectifs et des 13 membres suppléants du Conseil d'administration de la RTBF (doc. 25 (2019-2020) n° 1)

M. le président. – Le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la RTBF confie à notre Parlement l'élection simultanée des 13 membres effectifs et des 13 membres suppléants du Conseil d'administration de cet institut.

Chers collègues, vous avez reçu sur les bancs un document contenant la liste des candidats. Ceux-ci assurent remplir les conditions d'éligibilité visées à l'article 12, § 1^{er}, du décret du 14 juillet 1997 précité.

Conformément à l'article 4, § 5, de notre règlement, les secrétaires rempliront les fonctions de scrutateurs. J'invite donc MM. Kerckhofs et Dordimont à prendre place à mes côtés.

À l'appel de votre nom, vous déposerez le bulletin de vote dans l'urne disposée devant la tribune. Par tirage au sort, M. Demeuse est appelé le premier à remplir son bulletin.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé à l'appel nominal et au scrutin)

M. le président. – Tous les membres présents dans la salle ayant pris part au vote, le scrutin est clos.

Je demande au collège des scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement du scrutin.

Je vous propose de suspendre nos travaux durant cinq minutes. J'annoncerai le résultat à la reprise.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16h00 et reprise à 16h05.*

M. le président. – La séance est reprise.

Voici les résultats de l'élection du Conseil d'administration de la RTBF.

85 membres ont pris part au vote.

81 membres ont répondu oui.

1 membre a répondu non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, les 13 membres effectifs et les 11 membres suppléants du Conseil d'administration de la RTBF sont élus.

Il sera donné connaissance des résultats de cette élection au ministre-président et aux membres du gouvernement de la Communauté française.

Sont proclamés élus membres effectifs du conseil d'administration de la RTBF Estelle Ceulemans, Thomas Dermine, Carine Doutrelepont, Gaëtan Servais, Richard Miller, Jean-Philippe Rousseau, Daniel Soudant, Johanne Moyart, Baptiste Erkes, Murielle Frenay, Michaël Verbauwhede, Vincent Engel et Joëlle Milquet. Les candidats élus en qualité de membres suppléants sont Line Gerbovits, Philippe Reynaert, Julie Leprince, Julie Ludmer, Frédéric Maghe, Christophe Cordier, Floriane Bonnier, Étienne Dujardin, Axel Bernard, Élisabeth Printz et Paul Verwilghen.

11 Hommage

M. le président. – Chers collègues, j'appelle maintenant votre attention pour vous faire part du décès de notre ancien collègue, Joseph Houssa, qui nous a quittés le 20 octobre dernier à l'âge de 89 ans.

Né le 12 avril 1930 à Hotton, dans le monde agricole, il travaillera durant près de dix années au Congo où il gèrera une société frigorifique, jusqu'à l'indépendance de l'ancienne colonie belge. À ce moment, il reviendra en Belgique et s'installera à Spa où il marquera de son empreinte, à jamais, la vie politique locale.

En effet, tout en assurant la présidence de la caisse d'assurance Nivezé-Prévoyance, il s'implique de près dans la gestion de la cité thermale. En octobre 1976, Joseph Houssa est d'abord élu conseiller municipal de Spa sur la liste du Parti réformateur libéral (PRL). Il occupe ensuite le fauteuil mayoral pendant 38 ans, de 1982 à 2018, ce qui fera de lui le doyen des bourgmestres belges. Il œuvrera inlassablement à la relance du thermalisme et au développement touristique de sa

commune. Entre autres événements d'envergure, on peut citer à cet égard les Francofolies, succès incontestable des festivals d'été auquel le Parlement est étroitement associé.

Par ailleurs, Joseph Houssa siège au Sénat de 1988 à 1995, et, à plusieurs reprises, comme député wallon. Aux élections de mai 1995, il figure parmi les 75 premiers parlementaires wallons élus directement au suffrage universel. Il restera député jusqu'en juin 1999, moment où il choisira de se consacrer exclusivement à sa très chère commune de Spa où ses administrés l'appelaient affectueusement «le chef». D'ailleurs, aux élections communales de 2012, il est facilement réélu bourgmestre à l'âge de 82 ans. En 2018, il choisit de ne plus se représenter pour goûter enfin une retraite bien méritée.

Ceux qui l'ont connu peuvent témoigner du côté attachant de notre ancien collègue. À Spa, tout le monde le connaissait et peut-être connaissait-il lui-même chacun de ses concitoyens. Assurément, il ne manquait jamais d'avoir une parole aimable à l'égard de tous, témoignant d'une véritable sollicitude lorsqu'il connaissait une difficulté particulière chez l'un ou chez l'autre.

Joseph Houssa a été membre de notre assemblée pendant plus de dix années. De 1988 à 1995 d'abord, comme sénateur élu direct, puis de mai 1995 à juin 1999, en sa qualité de parlementaire wallon.

Je vous propose à présent d'observer une minute de silence en sa mémoire.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

12 Règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d'un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement, l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française

12.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le règlement, en ce compris sur le collège d'experts prévu à l'article 4.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

67 membres ont répondu oui.

13 membres ont répondu non.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, le règlement du Parlement de la Communauté française relatif à la désignation d'un administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement est adopté.

Ont répondu oui: M. Agache Laurent, Mme Ahallouch Fatima, MM. Antoine André, Bastin Christophe, Mme Bertrand Alexia, MM. Bierin Olivier, Botin Frédéric, Casier Martin, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Chabbert Delphine, MM. Clersy Christophe, Collignon Christophe, Collin René, Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, M. Courard Philippe, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, De Re Margaux, Delporte Valérie, MM. Demotte Rudy, Desquesnes François, Devin Laurent, Di Mattia Michele, Disabato Manu, Dispa Benoît, Dodrion Philippe, Douette Manu, Mmes Durenne Véronique, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Florent Jean-Philippe, Fontaine Eddy, Frédéric André, Furlan Paul, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Greoli Alda, Grovionius Gwennaëlle, MM. Hazée Stéphane, Heyvaert Laurent, Janssen Nicolas, Legasse Dimitri, Lepine Jean-Pierre, Luperto Jean-Charles, Lux Pierre-Yves, Léonard Laurent, Marcourt Jean-Claude, Maroy Olivier, Matagne Julien, Mmes Mathieux Françoise, Nikolic Diana, M. Ouriaghli Mohamed, Mmes Pécriaux Sophie, Roberty Sabine, Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schyns Marie-Martine, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, MM. Tzanetatos Nicolas, Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Vandorpe Mathilde, MM. Wahl Jean-Paul, Witsel Thierry.

Ont répondu non: Mme Bernard Alice, MM. Beugnies John, Dupont Jori, Mme Groppi Elisa, MM. Hermant Antoine, Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Lekane Laure, MM. Liradelfo Julien, Mugemangango Germain, Nemes Samuel, Mme Pavet Amandine, M. Vancauwenberge Luc, Mme Vandevoorde Anouk.

Se sont abstenus: M. Magdalijns Christophe, Mme Maison Joëlle, M. Vossaert Michaël.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h20.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Galant;

– à la ministre Linard, par Mme Pécriaux ainsi que par MM. Van Goidsenhoven, Botin, Devin, Segers, Fontaine et Dispa;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Greoli, Kapompolé et Vandevoorde ainsi que par M. Blanchart;

– à la ministre Désir, par Mmes Kapompolé, Cassart-Mailleux et Schyns ainsi que par MM. Cornillie, Janssen, Blanchart et Luperto.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– Le recours en annulation des articles 2, § 1^{er}, 5, 13, alinéa 2, et 15, § 1^{er}, du décret de la Communauté française du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisateurs aux Pouvoirs organisateurs;

– le recours en annulation de la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire;

– le recours en annulation de l'article 49 du décret de la Région wallonne du 28 février 2019 relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations;

– le recours en annulation de l'article 36 du décret de la Communauté flamande du 1^{er} mars 2019 modifiant la réglementation relative au contrôle et à certains aspects organisationnels de l'enseignement supérieur;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour annule l'article 3, 2^o, de la loi du 7 avril 2019 modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour annule l'article 5.7.1 du décret flamand de l'aménagement du territoire, inséré par l'article 94 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 176^{quater}, alinéa 5, du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 153, § 3, alinéas 1^{er} et 3 de la loi relative à l'exercice des professions de soins de santé, coordonnée le

10 mai 2015, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 23 de la Constitution;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 331^{ter} du Code civil viole l'article 22 de la Constitution, lu ou non en combinaison avec l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 67 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1^{er}, 2, 1^o, a), b) et c), et 4 du décret de la Région wallonne du 19 novembre 1998 instaurant une taxe sur les automates en Région wallonne ne violent pas les articles 10, 11, 16 et 172 de la Constitution;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 479, 480, 482^{bis} ou 483 du Code d'instruction criminelle;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour annule la loi du 7 février 2018 instaurant une taxe sur les comptes-titres (mais maintient les effets des dispositions annulées pour la taxe due pour les périodes de référence se terminant avec le 30 septembre 2019 ou à cette date);

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation des articles 46, 54, 57 et 63 de la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités et modifiant diverses autres dispositions en cette matière;

– l'arrêt du 17 octobre 2019 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du décret de la Région flamande du 10 mars 2017 modifiant les articles 92, 93, 95, 98 et 102^{bis} du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du Logement;